

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00673

Numéro SIREN : 533 208 682

Nom ou dénomination : 2CBG

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2019 sous le numéro de dépôt 7558

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2018

Désignation de l'entreprise		SARL 2CBG		LES ELEPHANTS		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		22 RUE VIEILLE MONNAIE		73000 CHAMBERY				
Numéro SIRET *		5 3 3 2 0 8 6 8 2 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122018		31122017		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	45 000	012		45 000	45 000	
		014	328	016	304	25		
	Immobilisations corporelles*	028	6 380	030	4 381	1 999	1 931	
	Immobilisations financières* (1)	040	131	042		131		
	Total I (5)	044	51 839	048	4 685	47 155	46 931	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		060	22 071	062		22 071	18 717	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	594	066		594	8 563	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070				
		072	3 076	074		3 076	771	
	Valeurs mobilières de placement	080	30 990	082		30 990	30 929	
	Disponibilités	084	49 037	086		49 037	56 081	
	Charges constatées d'avance *	092	740	094		740	1 404	
	Total II	096	106 508	098		106 508	116 465	
	Total général (I + II)	110	158 347	112	4 685	153 662	163 396	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			8 000	8 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			800	800		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			85 327	80 092		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			17 653	32 235		
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142			111 780	121 127		
	Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				2 234		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			7 021	7 823		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		27 387	34 861	32 212		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176			41 883	42 269			
Total général (I + II + III)	180			153 662	163 396			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	940		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 2CBG		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le 31122018		Exercice N-1 clos le 31122017			
A - RESULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	273 666	282 185	
	Production vendue	{	dont export	214			
			biens et livraisons	215			
			services * intracommunautaires	217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	5	1		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	273 671	282 185	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	131 394	127 247	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(3 354)	(4 264)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	22 206	21 532	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	919	244	919	917	
	Rémunérations du personnel *			250	101 039	98 158	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements *			254	716	534	
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	252 925	244 125	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	20 747	38 060	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	61	62	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	40	200	
	Charges exceptionnelles	{	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	3 115	5 688	
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	17 653	32 235
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	17 653	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 115		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	{	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Divers* ZFA (44 quater-decies)	345		Investissements outre-mer	344		
				Créance due au report en arrière du déficit	346		
					Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1	20 768	354	
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1	20 768	372	
				Déficit col. 2			

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration	SIE CHAMBERY 51 AVENUE DE BASSENS 73018 CHAMBERY CEDEX	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SARL 2CBG LES ELEPHANTS 22 RUE VIEILLE MONNAIE 73000 CHAMBERY	
Identification du destinataire	651 Insp. IFU	335486 N° dossier
	53320868200013 N° Siret	B ACTIVITE
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : VENTE PRET A PORTER FEMININ Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	<input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 28%	<input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 15%	20 768	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	<input type="text"/>
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	<input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Plus-values exonérées art.238 quinquies	<input type="text"/>
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	<input type="text"/>			

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	<input type="text"/>
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	<input type="text"/>
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	<input type="text"/>

Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA <input type="checkbox"/> Visiteur conventionné <input type="checkbox"/>	
Nom, adresse, téléphone, télécopie :	
- Professionnel de l'expertise comptable :	SIGMA 7 RUE RONDE 73000 CHAMBERY 0457088208
- Conseil :	SIGMA 7 RUE RONDE 73024 CHAMBERY CEDEX 0457088225
- CGA :	
- N° d'agrément du CGA <input type="text"/>	
A Chambéry	le 05032019
Signature et qualité du déclarant	
BERTINOTTI Catherine	Co-Gérante

IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 2CBG**
et Date de clôture de l'exercice **31122018**

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur le DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 2CBG		Néant <input type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	45 000	402		404		406		406	45 000		
	Autres	410	220	412	108	414		416		416	328		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	657	442		444		446	657	446	657		
	Installations générales agencements divers	450	4 949	452		454		456	4 949	456	4 949		
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	73	472	701	474		476	774	476	774		
Immobilisations financières		480		482	131	484		486		486	131		
TOTAL		490	50 900	492	940	494		496		496	51 839		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	220	502	84	504		506		506	304		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	657	532		534		536	657	536	657		
	Installations générales, aménagements divers	540	3 018	542	495	544		546	3 513	546	3 513		
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	73	562	138	564		566	211	566	211		
TOTAL		570	3 968	572	716	574		576		576	4 685		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégréées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	⑥ 19 %	⑦ 15 % ou 12,80 %	⑧ 0 %					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2CBG

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	54 733
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	27 631
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

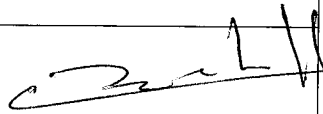
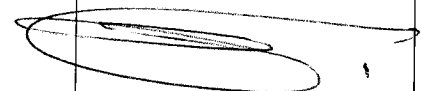
Désignation de l'entreprise : SARL 2CBG		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois 12	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	273 666	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	273 666	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	5	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	3 354	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	3 359	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	132 829	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	12 979	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	5	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	145 813	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	131 212
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117	131 212
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	273 666	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

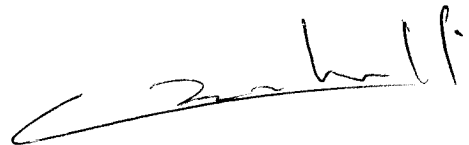
SARL 2CBG
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Les Eléphants
22 Rue Vieille Monnaie
73000 CHAMBERY
RCS : 533208682 RCS CHAMBERY

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019**

ASSOCIEES Prénoms, nom, adresse	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Mme BERTINOTTI Catherine 1122 Route de St Saturnin 73000 BASSENS	400	400		
Mme GARCIN Christel 92 Chemin du Burdet 73190 CHALLES LES EAUX	400	400		

La gérance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que l'ensemble des associées sont présentes ou représentées, totalisant 800 parts sociales ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 800 voix.

La co-gérance,
Catherine BERTINOTTI.



SARL 2CBG
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 €uros
Les Eléphants
22 Rue Vieille Monnaie
73000 CHAMBERY
RCS : 533208682 RCS CHAMBERY

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chères associées,

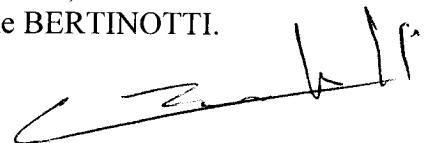
En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

- La somme de 30 000 € a été allouée à Madame GARCIN Christel, co-gérante à titre de rémunération.
- La somme de 30 000 € a été allouée à Madame BERTINOTTI Catherine, co-gérante à titre de rémunération.
- La société a pris en charge le règlement des cotisations obligatoires et facultatives des co-gérantes pour un montant de 41 039 €.
- Les comptes courants d'associées ne sont pas rémunérés au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

La co-gérante,
Catherine BERTINOTTI.



SARL 2CBG
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Les Eléphants
22 Rue Vieille Monnaie
73000 CHAMBERY
RCS : 533208682 RCS CHAMBERY

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU MERCREDI 26 JUN 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le mercredi 26 juin, à quatorze heures, les associées se sont réunies à Chambéry – 22 rue Vieille Monnaie, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Catherine BERTINOTTI
Représentant QUATRE CENTS parts
en pleine propriété, ci..... 400 parts.
- Madame Christel GARCIN
Représentant QUATRE CENTS parts
en pleine propriété, ci..... 400 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 800 parts sur les 800 parts composant le capital social.

Madame Catherine BERTINOTTI préside la séance.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Questions diverses.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

CB
CG

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuvent tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice pour 17 652,91 Euros, de la manière suivante :

- Distribution de dividendes (montant brut).....	10 000,00 Euros
- Autres réserves.....	7 652,91 Euros,
<i>ce qui portera le compte à la somme de 92 979,58 Euros.</i>	

L'assemblée Générale prend acte des distributions antérieures de dividendes suivantes :

- <i>exercice clos le 31 décembre 2015 :</i>	
o dividendes bruts.....	20 000 Euros
o dont éligibles à l'abattement 40 %.....	20 000 Euros
- <i>exercice clos le 31 décembre 2016 :</i>	
o dividendes bruts.....	24 000 Euros
o dont éligibles à l'abattement 40 %.....	24 000 Euros
- <i>exercice clos le 31 décembre 2017 :</i>	
o dividendes bruts.....	27 000 Euros
o dont éligibles à l'abattement 40 %.....	27 000 Euros

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Madame GARCIN Christel, Madame BERTINOTTI Catherine et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CG.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confirme le montant de la rémunération de la gérance défini par l'assemblée générale du mercredi 1^{er} octobre 2014 à savoir :

- Madame Catherine BERTINOTTI co-gérante la somme de30 000 Euros.
L'ensemble des cotisations obligatoires et facultatives ainsi que la CSG RDS sont prises en charges par la société,
- Madame Chistel GARCIN co-gérante la somme de.....30 000 Euros.
L'ensemble des cotisations obligatoires et facultatives ainsi que la CSG RDS sont prises en charges par la société.

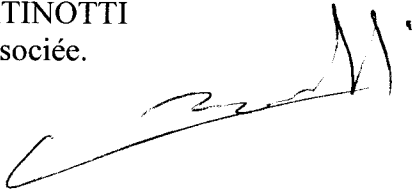
L'assemblée générale précise également que les cotisations sociales obligatoires et facultatives ont été prises en charges par la société.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associées.

Catherine BERTINOTTI
Co-gérante, Associée.



Christel GARCIN
Co-gérante, Associée.

